

Procès-verbal du Comité Directeur 2024 – 2025

Jeudi 22 mai 2025 à 19h00

Au CIS de LAVAL, 109 Avenue Pierre de Coubertin - LAVAL

Présents :

CD 53 : Karine A - Marina BRETON - Armel COCAUD - Nathalie FOISNEAU - Olivier GASNIER - Éric GIBON
- Sylviane GUILLOU - Michelle MERIENNE - Patrice MAUGET - Bernard PINÇON - Antonin
ROUZIERE - Alexandre SAINT ANDRÉ - Jean-Pierre TRIPOTEAU.

Absente excusée : Frédérique BARRAIS

Invité Ligue présent : MICHON Bernard

Invitées permanentes Ligue excusé : PASCO Sandrine, PORTAL Karine

Ordre du jour :

- **Infos du président :**

Remerciements adressés aux élus particulièrement pendant la période d'absence

Nous prenons acte de la démission de Madame GIRARD Amélie de son poste d'élue au comité directeur à compter du 05 mai 2025.

Mardi 13 mai 2025 : Jean Pierre TRIPOTEAU a participé à une formation du CROS sur le thème : Animer une réunion-Techniques et Outils.

Mercredi 14 mai 2025 : Participation au bureau élargi de la ligue à SAINT HERBALIN.

Mardi 20 mai 2025 : Assemblée générale du CIS (Ex CREF).

Mardi 21 mai 2025 : Participation des présidents Ligue et Comités des Pays de la Loire au siège du CD49.

A la demande de Madame CRÉTON, une rencontre est programmée le 22 septembre 2025 à 17h00 à Jules RENARD. Réunion de rentrée de la SSS

Le Conseil Départemental a validé la prise en charge de 2 tenues (shorts, maillots pour 6 joueuses + 2 coaches. Ces tenues seront utilisées lors du tournoi 3x3 des 4 régions à Bonchamp du 18 au 21 aout prochain

- Validation du comité pour les dossiers des Écoles Françaises Mini Basket avant le 30 avril 2025 :
 - ES BONCHAMP – PDL0053020
 - SUD MAYENNE - PDL0053027
 - SAINT BERTHEVIN US BASKET - PDL0053007

- Candidatures reçues pour l'élection au comité directeur de la Mayenne du 13 juin 2025 :

Monsieur CLAVREUL Jean du club de BONCHAMP ES

Monsieur RONNÉ Jérôme du club de LAVAL US

- Situation de Monsieur THELLIER Fabrice

Monsieur Fabrice THELLIER sera sorti de nos effectifs suite à son licenciement pour faute simple à compter du 02 juin 2025.

- Demande de rupture conventionnelle de Monsieur NICOLAIZEAU Jérôme.

Jérôme NICOLAIZEAU a sollicité une demande de rupture conventionnelle.

- Vote de l'ensemble des membres du comité directeur présents. Nombre de votants : **13**
 - **Nombre de bulletin Abstention : 0**
 - **Nombre de bulletin Contre : 0**
 - **Nombre de bulletin Pour : 13**

A ce titre, Jérôme NICOLAIZEAU renonce à la formation DEJEPS.

- **Infos du Secrétaire Général :**

- Demande de création de la CTC LAVAL RGB (RIVE GAUCHE BASKET) représentée par les clubs du Stade Lavallois Basket et Francs Archers de la Lorraine avant le 30 avril 2025.
 - Avis favorable du comité. Il a toutefois été indiqué que nous regrettons d'échanges au préalable avec les clubs concernés.
 - Attente de la validation de la ligue et de la FFBB à venir.
- Travail en cours sur l'annuaire 2025- 2026 :

Le groupe de travail s'est réuni le jeudi 1^{er} mai. Nous remercions l'association pour la mise à disposition de la salle de « LA BAGAGERIE » à Saint Denis de Gastines.

- Rappel fait aux clubs Mayennais. :Fin du Dispositif Génération Mayenne 2024 au 31 mai 2025
- 1^{er} envoi / PDL Assemblée générale Régionale – Samedi 22 juin au Pont de Cé (49)

Retour FFBB :

- Retour sur le séminaire du 26 et 27 avril 2025 avec la présence de COCAUD Arnel.

Séminaire organisé par la FFBB au siège du CNOSF à Paris

- Passage dans chaque atelier suivant afin de travailler sur les sujets suivants :
 - Sujet 1 – PSF : Actions
 - Sujet 2 – Simplification des formations – Officiels/ Techniciens/Nouvelles Pratiques/Dirigeants
 - Sujet 3 – Les satellites de clubs : Objectifs et actions
 - Sujet 4 – Formes de pratiques pour les jeunes : Objectifs et Actions
 - Sujet 5 – Définir un plan d'action global sur les thématiques « Etre dirigeant »

- Retour sur les décisions prises lors du comité directeur du vendredi 25 avril 2025 pour les modifications règlementaires 2025 – 2026 et présenté lors du rendez-vous FFBB / CLUB du 28 Avril 2025

- Rappel sur le nombre de rencontres jouées par les jeunes

Les surclassements en cours de saison et après qualification devront être faite par les clubs directement sur la plateforme FBI mais sous la responsabilité du club avant la validation de la commission qualification Territoriale.

- Prochain rendez-vous club : Lundi 19 mai 2025 à 19h00
- Lieu des finales départementales des 6 et 7 juin 2026

Nous avons reçu 4 candidatures pour les finales départementales : Alerte Évron, USCP Montsûrs, JG Saint Denis de Gastines et US Saint Berthevin.

Vote de l'ensemble des membres du comité directeur présents. Nombre de votants : **13**

L'ensemble des votants ont attribué un ordre selon les lieux. Points attribués (4, 3, 2 et 1) pour un total global de 130

- **SAINT DENIS DE GASTINES : 45 points**
- **ALERTE EVRON : 35 points**
- **MONTSURS : 31 points**
- **SAINT BERTHEVIN : 19 points**

La commission Départemental Equipement doit effectuer une visite afin de valider l'attribution des finales 2026.

- Candidatures pour 2 délégués + 2 suppléants pour le CD53 à l'Assemblée Générale fédérale 2025 se tiendra **le samedi 11 octobre 2025 à Clermont-Ferrand.**
- Candidatures reçues au 13 mai 2025 :
 - 2 délégués : TRIPOTEAU Jean Pierre et GUILLOU Sylviane
 - 2 suppléants : COCAUD Armel et A Karine

- **Tour des commissions**

- **Communication :**

De plus en plus de followers (à ce jour 1496 soit +50% par rapport à N-1) sur nos réseaux sociaux.

- Opération des licenciés U12 à SAINT BERTHEVIN pour la rencontre PLB – SAINT PAVIN en Nationale 3 Féminines le dimanche 4 mai 2025.
Peu de jeunes présents. Les jeunes ont été invités à la seconde rencontre de l'US LAVAL également.
- Opération des licenciés U12 à US LAVAL pour la rencontre LAVAL US – GRAVENCHON en Nationale 2 Masculines le samedi 10 mai 2025.

Chaque membre du comité directeur et membres de commission ont eu la possibilité d'y assister également en présence de leur conjoint.

- Qualification :

Le nombre de licences au 18 mai est de 3.970 licences soit une évolution de 1 %.
Parmi ces licenciés, la commission a validé 20 licences bénéficiant de cette offre.
On compte 84 licences nouveaux dirigeants ayant un socle de type 0.

Pour la saison N+1 :

Les clubs auront la possibilité de saisir les surclassements simples une fois la licence sera générée par le club.

Les titres de séjour ne devront plus être saisis dans les fiches licences des licenciés.

Les entraîneurs et les arbitres devront être saisis sur FBI à la prise de licence pour pouvoir entraîner et arbitrer et apparaître sur une feuille de marque. Il faudra absolument cocher pour le passage pour le contrôle (Fichier des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes) FIJAIS pour suivre les risques. En cas de non saisi, vous aurez une alerte via FBI CLUB.

Les clubs pourront mettre à jour les salles utilisées par leur structure.

- Technique :

○ **Stage 2013 Féminins & Masculins à l'Immaculée les 7 & 8 avril 2025 :**

- Nombre de Garçons 11+ encadrement (Emilien GALLIENNE + Antoine GUYET en formation BP + Lenha CARTIER en formation BF)
- Nombre de Filles 16 + encadrement (Jeff+ Carla GUILLEUX en BF+ Narjess AMERIC en formation BP JEPS Basket)

○ **SSS – Jules Renard à Laval :**

Les tests de sélections, pour la rentrée scolaire 2025-2026, ont eu lieu lundi 28 avril. 12 garçons et 2 filles, 9 sont admis.

Il y aura donc 15 élèves à la rentrée 2025/2026.

○ **Pole Basket à Don Bosco à Mayenne :**

La journée des tests a eu lieu le mercredi 23 avril 2025

La section se comportera 11 élèves pour la rentrée 2025 – 2026 parmi les 12 garçons et 1 filles.

○ **Réunion ETR Pour l'harmonisation des dossiers pour les engagements U13 Région pour septembre 2025.**

A notre demande, les candidatures des engagements U13 Région ont été étudiées par Jérôme NICOLAIZEAU suite à 3 dépôts de dossiers donc les personnes délégataires ne pouvaient participer à l'étude des dossiers de candidature.

3 dossiers déposés en U13 Filles pour 1 place : Projet CTC LAVAL RGB, CTC Pays de Laval et Sud Mayenne Basket.

Pour les filles, le projet de la CTC Laval Rive Gauche Basket (Stade lavallois & Laval FA), ainsi que la seule wild-card délivrée par la Ligue (invitation) pour le projet du PLB.

Ce dernier projet a retenu le soutien de la Ligue du fait de la volonté de PLB de présenter pour 2026-2027 un projet championnat de France.

1 Dossier déposé en U13 Garçons pour 1 place : US LAVAL

Ce dossier est donc validé pour la première phase de septembre à décembre 2025.

o **Tournoi des 4 régions se déroulant mi-août 2025 :**

La prochaine réunion le mercredi 4 juin au district de Foot avec les jeunes filles ainsi que les familles. Nous aurons 6 filles (2 Sud Mayenne, 2 PLB, 2 Nord Mayenne) encadré par Jean-François GUILLEUX et Charlotte CHOISY.

- Officiels :

Une réunion de la CDO le lundi 11 mai 2025 à 19h00 – 21h00

Un stage RIS U13 se déroulera le 30 juin au 1^{er} juillet de 9h00 à 16h00 à Evron. La CDO proposera 3 ou 4 arbitres avec 1 cadre. Les arbitres convoqués seront ceux du groupe potentiel.

En fin de saison, la CDO a désigné plusieurs licenciés ayant eu 3 fautes techniques. Ces désignations ne sont possibles que si et seulement si les désignations ne sont pas effectuées et que la répartitrice puisse désigner ces personnes. L'un d'eux a exprimé le souhait de ne pas arbitrer mais d'être suspendu ultérieurement.

Le choix de la CDO a été fait que l'ensemble des ½ finales de challenge soient désignées au détriment des rencontres jeunes R2 et PRM.

La CDO acte que la gestion des retours et les désignations soient effectués par la même personne n'ayant qu'un petit nombre d'arbitres.

L'examen blanc pour les arbitres en EAD s'est déroulé au comité malgré l'absence de 4 personnes. Les résultats sont très positifs. L'un d'eux présentant des difficultés de compréhension, un aménagement sera effectué à l'épreuve finale. Néanmoins le suivi de leur E learning est très compliqué à suivre dû au changement de la plateforme de formation.

Une formation de formateur labellisé a été mise en place par la ligue. Nos représentants mayennais étaient Pierre TRIPOTEAU, Victor HUGAIN, Léo LANDEMAINE et Nathan DAVID.

Les formateurs étaient Perrine CHEMINEAU, Véronik VOYEAU, David GIRANDIERE ainsi que Elodie CHOUTEAU. Cette labellisation est nécessaire pour l'encadrement des séances des EAD et Écoles d'arbitrages.

Le plan de formation pour la saison prochaine est en cours d'élaboration.

Concernant les observations, le groupe a fait un énorme travail avec 58 observations dont 2 effectués par la CRO de la Ligue.

Une soirée des officiels de fin de saison aura lieu le vendredi 6 juin 2025.

Les dates pour la CDO pour la saison 2025 -2026 :

DATE	Plan de formation
13/09/2025	Stage recyclage OFFICIELS
11/10/2025	Réunion présentation EAD et EA : Gestuelle
08/11/2025	Séance 1 (matinée) : Violations et règles de temps
30/11/2025	Séance 2 (journée) : Mécanique + action de tir
13/12/2025	Séance 3 (matinée) : Administratif + TM/Remplacement
10-11/01/2026	Formation continue OFFICIELS
24/01/2026	Séance 4 (matinée) : Types de fautes et réparations
01/03/2026	Séance 5 (journée) : Départ en dribble + Gestion
28/03/2026	Examen blanc + stratégie de communication (matinée)
02/05/2026	Aide au E-Learning
23-24/05/2026	Examen final théorique : Tournoi des 1000 Pattes

- Sportive :

Merci pour l'organisation des plateaux des demies finales aux clubs de SAINT BERTHEVIN US, CHANGE US, SUD MAYENNE BASKET et AMBRIERES LES VALLEES.

o Finales départementales à Louverné

Le programme des Finales Départementales les 07 et 08 juin 2025 à Louverné.

Samedi 07 juin 2025 :

9h30 / 11h30 Finales Départementales : Exploit U11

12h30 Challenge U15 M : LAVAL FA-1 (+7) / SUD MAYENNE BASKET-1

14h45 Challenge U18 F : BIERNE BOUERE BASKET-2 (+7) / LOUVERNE BC-1

17h00 Challenge U18 M : EVRON ALERTE-1 (+7) / LOUVERNE BC-1

19h15 Coupe Séniors Féminine : CTC NORD OUEST MAYENNE - ST PIERRE DES LANDES (+14) / LAVAL FA-1

21h30 Coupe Séniors Masculine : BONCHAMP ES-1 / LAVAL US-2

Dimanche 08 juin 2025 :

9h30 Challenge U13 M : US LAVAL-2 / BONCHAMP ES-1

11h15 Challenge U15 F : EVRON ALERTE-1 / LAVAL FA-1

13h15 Challenge U13 F : CTC PAYS DE LAVAL- ST BERTHEVIN US-2 / LAVAL FA-1

15h00 Challenge Masculin : STADE LAVALLOIS-1 (+7) / FORCE US-1

17h00 Challenge Féminin : L'HUISSERIE BA-1 / ST BERTHEVIN US-3

Une liste des joueurs sera demandée à chaque équipe qualifiée afin de veiller à la qualification des joueurs en amont des finales départementales. Néanmoins, le trombinoscope devra être fourni le jour des finales.

Chaque membre du comité directeur sera selon ses disponibilités positionné sur les rencontres des finales départementales.

Les règlements sportifs en pièces jointes. Les dates sont disponibles très prochainement.

Vote de l'ensemble des membres du comité directeur présents. Nombre de votants : **13**

- **Nombre de bulletin Abstention : 0**
- **Nombre de bulletin Contre : 0**
- **Nombre de bulletin Pour : 13**

- Mini basket :

Une réunion avec le club de Montsurs a eu lieu le lundi 6 mai au comité afin de préparer la fête du mini basket qui aura lieu le samedi 14 juin 2025.

- 3x3 :

- Open SUPER LEAGUE & JUNIOR LEAGUE

L'Open SUPERLEAGUE a eu lieu à Montsûrs avec 3 équipes participantes garçons et 3 équipes filles. Les équipes qualifiées pour l'Open Plus du Pouliguen sont :

- Les Diablintes PLB Laval pour les Filles
- St Brieuc 3x3 pour les Garçons

L'Open JUNIORLEAGUE, celui-ci a eu lieu au Stade Lavallois. Il y avait 8 équipes masculines et 6 équipes féminines.

Les équipes qualifiées pour l'Open Plus de La Flèche sont :

- Sélection des Pays de la Loire chez les filles
- Sélection des Pays de la Loire chez les garçons

- Le Championnat 3x3 des 3 STOP sur 4 ayant eu lieu.

Le Comité a reconduit sa proposition de championnat ouvert aux catégories féminines et masculines U13, U15, U17 M, U18 F et seniors.

Un classement a été transmis aux clubs participants

Merci à l'ensemble des clubs qui se sont mobilisé par ces évènements 3x3. On déplore néanmoins l'absence de nos arbitres 5x5 à cette pratique.

- Stage 3x3 Ligue des Pays de la Loire

Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir en Mayenne un stage 3x3 organisé par la Ligue des Pays de la Loire. Ce stage s'est déroulé à l'Immaculée Conception à Laval. Il y avait 24 stagiaires (12 filles et 12 garçons) pour 4 encadrants Ce stage s'est terminé par la participation des stagiaires à l'Open Access Junior League organisée par le Comité de la Mayenne et le club du Stade Lavallois

- Loisirs :

Le tournoi loisirs s'est déroulé 4 avril 2025 à SAINT BERTHEVIN. Celui-ci est remporté par l'équipe de BC SOULGE SUR OUETTE.

- Remerciement pour l'organisation au club de l'US SAINT BERTHEVIN.

L'organisation du tournoi loisirs 2025 – 2026 sera donc confié au club de BC SOULGE SUR OUETTE.

Un cahier des charges pour le tournoi loisirs sera élaborer à compter de la saison 2025-2026 afin de pouvoir procéder à une demande de candidatures comme pour les autres manifestations pour le tournoi loisirs pour la saison 2026-2027.

Une réunion Loisirs a eu lieu le mercredi 14 mai 2025 à 19h30.

La commission souhaite pouvoir débiter les rencontres loisirs pour la saison prochaine dès le début du mois d'octobre 2025.

- *Date à retenir* pour la saison 2025 – 2026 :

Mercredi 27/08/25 – 19h30 – réunion de la commission loisir (préparation de la saison 2025/2026)

Mercredi 10/09/25 – 20h00 – réunion des représentants des équipes loisirs organisée par le comité

Lundi 29/09/2025 – début du championnat loisir

- Équipement :

La salle des Sablons de CHANGE est classée H1 n°531032560 avec plusieurs observations à compter du 05/03/2025.

Patrimoine:

Accueil des académiciens régionaux le samedi 17 mai 2025 à Cossé le Vivien.

Félicitation à notre académicien 2025 Monsieur DUTERTRE Dominique du club de SUD MAYENNE.

- Trésorerie et Finances :

Compte de résultat - bilan -compte prévisionnel- dispositions financières)

- Compte de résultat 2024-2025

Vote de l'ensemble des membres du comité directeur présents. Nombre de votants : **13**

- **Nombre de bulletin Abstention : 0**
- **Nombre de bulletin Contre : 0**
- **Nombre de bulletin Pour : 13**

- Comparatif Budget prévisionnel/réalisé 2024-2025
- Bilan 2024-2025
- Compte prévisionnel 2024-2025

Le compte prévisionnel a été établi pour équivalent de 2 salariés avec des actions de techniciens mis à disposition des clubs.

Vote de l'ensemble des membres du comité directeur présents. Nombre de votants : **13**

- **Nombre de bulletin Abstention : 0**
- **Nombre de bulletin Contre : 0**
- **Nombre de bulletin Pour : 13**

- Disposition financières 2025 2026

Vote de l'ensemble des membres du comité directeur présents. Nombre de votants : **13**

- **Nombre de bulletin Abstention : 0**
- **Nombre de bulletin Contre : 0**
- **Nombre de bulletin Pour : 13**

- **Questions diverses :**

Jérôme NICOLAIZEAU sollicite le comité directeur pour participer à l'ETR du 16 au 18 juin 2025

Vote de l'ensemble des membres du comité directeur présents. Nombre de votants : **13**

- **Nombre de bulletin Abstention : 0**
- **Nombre de bulletin Contre : 7**
- **Nombre de bulletin Pour : 6**

La prochaine réunion du comité directeur se déroulera le lundi 23 juin 2025 à 19h30.

Pièces jointes :

Règlement sportif jeunes 2025 – 2026 voté le 24 février 2025

Règlement sportif de la Coupe et Challenge 2025 – 2026 voté le 24 février 2025

Règlement sportif seniors 2025 – 2026 **Soumis au vote**

Vote de l'ensemble des membres du comité directeur présents. Nombre de votants : **13**

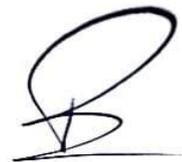
- **Nombre de bulletin Abstention : 0**
- **Nombre de bulletin Contre : 0**
- **Nombre de bulletin Pour : 13**

Recevez, Cher(e) Collègue, nos salutations sportives les meilleures.

Le secrétaire du Comité
Armel COCAUD



Le Président du Comité
Jean Pierre TRIPOTEAU



REGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX JEUNES 2025-2026

A - GENERALITES

ARTICLE 1

Catégories concernées : U18F, U18M, U15F, U15M, U13F, U13M. Les compétitions se dérouleront en trois phases :

- Phase de brassage
- Phase 1
- Phase 2

ARTICLE 2

Dans toutes les catégories, à la suite d'un courrier envoyé par le comité, les clubs ou groupements sportifs sont invités à engager leurs équipes :

- Soit au niveau D1
- Soit au niveau D2
- Soit au niveau D3

ARTICLE 3

Il sera possible pour un club d'inscrire plusieurs équipes de la même catégorie au même niveau sportif.

La commission sportive se réserve le droit de modifier certains engagements afin d'équilibrer, si nécessaire, le nombre d'équipes pour chaque niveau.

ARTICLE 4 - Saisie des horaires des rencontres

Avant chaque phase de compétition, les clubs doivent valider les dates et horaires pour chacune de leur équipe avant la date de la 1ère journée de championnat. Soit :

- Pour la phase brassage : **dimanche 14 septembre 2025 (23h59)**
- Pour la phase 1 : **dimanche 02 novembre 2025 (23h59)**
- pour la phase 2 : **dimanche 04 janvier 2026 (23h59)**

Toute modification d'horaire ou de date devra passer par une demande de dérogation sur FBI et être validée par le Comité Départemental.

ARTICLE 5 - Dates limites pour jouer les rencontres

Les rencontres devront être jouées au plus tard :

- **Le 19 octobre 2025 pour la phase de brassage**
- **Le 14 décembre 2025 pour la 1^{ère} phase**
- **Le 17 mai 2026 pour la 2^{ème} phase**

Toutes rencontres non jouées à ces dates seront perdues par pénalité pour chacune des équipes concernées.

ARTICLE 6 - Horaires des rencontres

Le samedi de 9H30 à 18h30

Le dimanche de 10h00 à 16h00 (catégorie U13 sur dérogation)

Pour toutes autres horaires cela passera par une demande de dérogation.

ARTICLE 7 - Listes de joueurs brûlés

Un club ou un groupement sportif ayant engagé 2 équipes ou plus dans une même catégorie, doit fournir une liste de « joueurs-es brûlés-es » pour toutes ses équipes sauf pour celle inscrite numériquement la plus haute. Le nombre de joueurs devant figurer sur la liste est de 5. Cette liste devra être retournée au comité pour J-5 avant la première journée de championnat (se référer à l'article 2 des pénalités financières pour les retours après cette date). Cette liste pourra être modifiée à l'issue de la 1^{ère} phase, et ce, avant J-5 avant la première journée de la deuxième phase.

~~Cette liste devra être retournée au comité pour le 15 septembre 2024 au plus tard (se référer à l'article 2 des pénalités financières pour les retours après cette date). Cette liste pourra être modifiée à l'issue de la 1^{ère} phase, et ce, avant le 2 janvier 2025.~~

ARTICLE 8 - Remise en jeu

(Catégories U13, U15) Lors des remises en jeu en zone arrière, l'arbitre ne touche pas la balle, sauf en cas de faute ou de remplacement.

ARTICLE 9 - Participation d'un licencié U13 dans un championnat du sexe opposé

Un licencié U13 féminin ne pourra prétendre participer à un championnat U 13 masculin, et, un licencié U13 masculin ne pourra prétendre participer au championnat U13 féminin qu'au terme d'une autorisation exceptionnelle accordée par le Commission sportive.

ARTICLE 10 - Règles de participation spécifiques aux inter-équipes (CTC hors entente)

Pour les équipes évoluant en championnat départemental qualificatif au championnat régional, la majorité des joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents lors de la rencontre doit être licenciée au sein du club porteur.

ARTICLE 11 – Tournoi Qualificatif Régional (TQR)

Un TQR par catégorie sera organisé le **06/07 septembre 2025** Les invitations aux TQR seront envoyées aux équipes concernées début juillet. Ils se dérouleront sur des plateaux entre les équipes candidates à la montée sur un même lieu. Ce lieu sera défini par la commission Sportive. L'équipe vainqueur de ce TQR dans chaque catégorie accèdera au championnat régional qui débute le **20 septembre 2025**. Pour les équipes participantes au TQR qui ne sont pas des équipes 1, une liste de brulée de 5 joueurs correspondant à la liste du championnat régional est demandée et à **renvoyer J-5 avant le** TQR (se référer à l'article 2 des pénalités financières pour les retours après cette date).

ARTICLE 12 - BRASSAGE

À la suite des engagements des groupements sportifs ou des clubs, la commission sportive constituera des poules de 6 équipes par niveau (D1, D2, D3). Les rencontres se disputeront en phase aller.

Toutes les équipes postulant à la pré-région (D1) devront être engagées pour ces rencontres de brassage.

A l'issue des rencontres de brassage, les groupements sportifs ou clubs auront la possibilité d'engager de nouvelles équipes en D2 ou D3 pour la phase suivante.

La phase de brassage se déroulera du 20 septembre au 19 octobre 2025

ARTICLE 13 - PHASE 1

A. Division 1

A l'issue des rencontres de brassage la commission sportive constituera la poule pré-région dite D1 de 4 équipes.

Les rencontres se dérouleront sur une phase aller – retour.

A la fin de la 1^{ère} phase l'équipe classé 1^{er} de la poule accèdera à la région en 2^{ème} phase.

La 1^{ère} phase se déroulera du 08 novembre au 14 décembre 2025

B. Refus d'accession en région

Nous vous rappelons que pour toutes les D1, l'équipe classée première à l'issue de cette 1^{ère} phase sera invitée à rejoindre le championnat régional de sa catégorie pour la seconde phase. En cas de refus de cette dernière, cette place sera proposée à l'équipe ayant terminé 2^{ème} de la poule. Une équipe qui acceptera cette accession ne pourra participer à la compétition du CHALLENGE JEUNE.

Par ailleurs, les diplômes d'entraîneurs requis pour encadrer ces équipes sont obligatoires pour l'accession en région 2^{ème} phase.

C. Division 2 et 3

Les matchs de brassage serviront à constituer les poules.

Le championnat D2 D3 se jouera du 08 novembre au 14 décembre 2025.

A l'issue de la 1ere phase, des accessions et rétrogradations de niveau seront effectuées afin d'homogénéiser le niveau des équipes sur la 2eme phase.

ARTICLE 14 - QUALIFICATION DES EQUIPES RESERVES SUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL

Un groupement sportif ou une C.T.C. ne pourra prétendre à la participation que d'une seule équipe (en nom propre ou en inter-équipe) sur les championnats U13, U15, U18 au niveau régional. En conséquence, dans le cadre des places devant être attribuées par le Comité Départemental par l'intermédiaire des TQR (U15, 18) en septembre et des accessions en janvier, une seconde place ne pourra être proposée à un groupement sportif ou une C.T.C. ayant déjà une équipe (en nom propre ou en inter-équipe) engagée sur le championnat régional de la même catégorie, seulement si l'ensemble des places ne sont pas pourvues par d'autres groupements sportifs ou C.T.C.

ARTICLE 15 - Phase 2

Pour cette 2ème partie de saison, le classement de la 1ère phase sera pris en compte pour établir les compositions des poules. Des montées dans la division supérieure pourront être attribuées aux équipes du haut de classement et des descentes dans la division inférieure pourront être attribuées aux équipes de bas de classement. A l'issue de cette 2ème phase, les équipes classées première des Division 1 seront déclarées championnes départementales de leur catégorie et à ce titre recevront un kakemono.

La 2ème phase se déroulera du 10 janvier au 17 mai 2026

ARTICLE 16

Les clubs ou groupements sportifs auront la possibilité d'inscrire de nouvelles équipes pour cette 2 -ème phase.

ARTICLE 17

A l'issue de cette 2ème phase, l'équipe classée première de Division 1 sera déclarée championne départementale de leur catégorie et à ce titre recevra un kakemono.

ARTICLE 18 - Nombre de rencontres par week-end par catégorie

Nombre de participation / Catégories d'âge	Participation à 1 rencontre sur 3 jours de suite(consécutifs)	Participation à 2 rencontres sur 3 jours de suite(consécutifs)	Participation à 3 rencontres sur 3 jours de suite(consécutifs)
U16 et plus	Oui	Oui	Non
U15	Oui	Oui, seulement en championnat U15.	Non

U14	Oui	Oui, seulement en championnat U15	Non
U13 ET MOINS	Oui	Non	Non

ARTICLE 19 - Dérogation et dérogation tardive

Une demande de dérogation sera possible jusqu'au lundi 23h59 à (J-7) par le club demandeur. Le club adverse aura jusqu'au jeudi 23h59 pour accepter celle-ci. Toute dérogation hors délai sera facturée. En cas de match non joué après une ou plusieurs dérogations sans résultat, la commission sportive statuera.

ARTICLE 20 – Forfait Général

Une équipe ayant perdu trois rencontres, que ce soit par forfait et / ou par pénalité, sera automatiquement déclarée forfait général. ~~Une équipe ayant perdu trois rencontres par forfait dans cette compétition est déclarée automatiquement forfait général.~~

I. PÉNALTÉS FINANCIÈRES A - Administratives (précisions aux dispositions financières)

II - Sportives (précisions aux dispositions financières).

ARTICLE 21 – Approbation

Le présent règlement a été adopté par le Comité Directeur le 24 février 2025.



BASKET 53

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BASKET DE LA MAYENNE

109 BIS, AVENUE PIERRE DE COUBERTIN - 53000 LAVAL
06 10 46 07 44 - COMITE@BASKETMAYENNE.COM - WWW.BASKETMAYENNE.COM



REGLEMENT DES CHALLENGES ET COUPES DE LA MAYENNE (JEUNES ET SENIORS)

Art.1 – Engagements des équipes

Art 1.1 Challenge de la Mayenne

Le Comité de Mayenne organise chaque année un Challenge de la Mayenne pour chaque catégorie d'âge masculine et féminine.

Le Challenge est ouvert aux équipes prenant part au Championnat Départemental et Interdépartemental de chaque catégorie.

- **Maximum d'équipes d'un même club pour le challenge est de 3 équipes par catégorie**
Auront le droit de participer les trois équipes les mieux classées en commençant par le championnat le plus élevé.

Art 1.2 Coupe de la Mayenne

Le Comité de la Mayenne organise chaque année une Coupe de la Mayenne pour la catégorie séniors masculine et féminine.

Les équipes engagées pour cette compétition sont les équipes évoluant au niveau régional ainsi que les équipes classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place du championnat pré région à l'issue de la phase aller.

- **Maximum d'équipes d'un même club pour la coupe de la Mayenne est de 3 équipes par catégorie**
Participerons les trois équipes les mieux classées en commençant par le championnat le plus élevé.

Art.2 – Déroulement du tirage au sort

Art 2.1 – Challenge de la Mayenne

Le tirage au sort des rencontres sera intégral et non orienté dès le premier tour.

Art 2.2 – Coupe de la Mayenne

Les équipes évoluant dans des championnats à 14 équipes (Régional 2 – Pré national) seront, dans la mesure du possible, exempté du premier tour.

Le reste du tirage sera intégral et non orienté.

Art.3 – Déroulement du match – égalité

Toutes les rencontres de cette compétition se dérouleront dans les mêmes conditions qu'un match de championnat. En cas de résultat nul à la fin du temps de jeu, une ou plusieurs prolongations de cinq minutes seront jouées jusqu'à un résultat positif.

Art.4 – forfait

Si une équipe déclare forfait, elle devra payer une amende correspondant au prix d'engagement de l'équipe dans la compétition.

Si une équipe déclare forfait, elle devra payer une amende correspondant aux dispositions financières.

Art.5 – Frais d'arbitrage

Jusqu'aux 1/4 finales incluses, les frais d'arbitrage et de table sont à la charge des Clubs.

Les frais pour les 1/2 finales et finales sont pris en charge par le Comité de la Mayenne.

Art.6 – Lieu des rencontres

Art 6.1 - Premiers tours

Lorsque deux équipes de même division se rencontrent, les matchs ont lieu sur le terrain du Club tiré en premier.

A partir d'une division d'écart, l'avantage de la salle sera donné à l'équipe inférieure jusqu'aux 1/4 de Finales inclus.

La Commission Départementale des Compétitions 5x5 se réserve le droit, pour les cas exceptionnels, d'inverser le lieu de la rencontre.

Art 6.2 - Demi-finales

La date et l'heure des demi-finales sont imposées par la Commission Départementale des Compétitions 5x5 et ne peuvent être modifiées par les clubs.

Un appel à candidature sera organisé par la Commission Départementale des Compétitions 5x5. Voici les critères retenus pour le choix des lieux des rencontres parmi les clubs candidats organisateurs. En cas d'égalité, un tirage au sort entre les candidats est effectué.

- Le club répond au cahier des charges
- Le club a une ou plusieurs équipes encore engagées dans la compétition
- Le club a l'impossibilité d'accueillir des finales départementales

Si aucun club ne se porte candidat, les demies finales se dérouleront selon les règles des premiers tours, mais l'heure et la date seront imposées par la commission des compétitions.

Art.7 – Dérogations

Les dérogations sont possibles sauf pour les 1/2 finales et finales, jusqu'à la date indiquée lors des tirages au sort.

Les dérogations sont possibles J-14 jours avant la date de la rencontre et validée par les deux clubs pour les rencontres à désignations, jusqu'à la date indiquée lors des envois de mails. Sauf pour les 1/2 finales et finales aucune dérogation ne sera possible.

Art.8 – Bonus

L'équipe opérant en Championnat dans une division inférieure bénéficiera d'un bonus de 7 points par division d'écart. Le championnat pris en compte est celui à la date de la rencontre.

Art.9 - Maillots

Pour les demi-finales et finales, l'équipe de division inférieure, ou la plus proche géographiquement du lieu de la rencontre sera considérée comme l'équipe recevant et devra donc changer de maillots s'il y a lieu.

Le groupement sportif le premier nommé est considéré « Jouer à domicile » et doit, s'il y a lieu, changer de couleur de maillots.

Art.10 - Plusieurs équipes d'un même club ou groupement sportif

Deux équipes d'un même club ou d'une même CTC ne pourront pas se rencontrer en finales, elles devront donc obligatoirement être opposées en 1/2 finales si le tirage au sort ne le prévoit pas avant.

- Si trois équipes d'un même club sont 1/2 finales, il sera réalisé automatiquement un tournoi qualificatif entre ces trois équipes, pour avoir une seule équipe en finale.

Dans ce cas, la quatrième équipe qualifiée pour les 1/2 finales sera automatiquement qualifiée pour la finale.

Art.11 – Règles de participation particulières

Art 11.1 – Challenge de la Mayenne

Art 11.1.1 – Un joueur ne peut participer au Challenge de la Mayenne que dans une seule équipe, quel que soit la catégorie.

Art 11.1.2 – Un joueur ayant participé à une ou plusieurs rencontres de championnat régional et/ou national pendant la saison en cours ne pourra plus jouer le Challenge de la Mayenne quel que soit la catégorie.

Art 11.1.3 – Les listes de 5 joueurs-ses brulés en championnat s'appliquent pour les Challenges de la Mayenne.

Art.11.2 – Coupe de la Mayenne

Art 11.2.1 – Un joueur ne peut participer à la Coupe de la Mayenne que dans une seule équipe.

Art 11.2.2 – Un joueur ayant participé à une ou plusieurs rencontres de championnat national pendant la saison en cours ne pourra plus jouer la Coupe de la Mayenne.

Art 11.2.3 – Les listes de 5 joueurs brulés en championnat s'appliquent pour la Coupe de la Mayenne.

Art. 12 – Sanctions

En cas de non-respect des règles de participation particulières, l'équipe fautive se verra perdre la rencontre concernée par pénalité et l'équipe perdante sera repêchée. Si les deux équipes sont fautives, elles seront toutes les deux exclues de la compétition.

Art.13 – Droit discrétionnaire

Le Comité applique le présent règlement et prend toute décision utile dans les cas non prévus.

Art.14 – Droit Accès aux rencontres

Toutes les rencontres Challenge et Coupe sont à entrées gratuites.

Art.15 - Approbation

Le présent règlement a été adopté par le Comité Directeur le 24 février 2025.

REGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX SENIORS 2025-2026

PRF – PRM	DF2 – DM2
ARTICLE 1 – Engagement des équipes	
<p>Les championnats sont établis selon les résultats de la saison n-1. Engagements des équipes pour le championnat PR avant le DIMANCHE 06 juillet 2025 à 23h59. Pour tout nouvel engagement d'équipe, cette équipe sera engagée par défaut au niveau le plus bas. Il est possible de demander une invitation motivée. Cette demande sera étudiée par la commission sportive.</p>	<p>Les championnats sont établis selon les résultats de la saison n-1. Engagements des équipes pour la phase 1 avant le dimanche 07 septembre 2025 à 23h59.</p>
<p>La commission sportive se réserve le droit de modifier certains engagements afin d'équilibrer, si nécessaire, le nombre d'équipes pour chaque niveau. Les clubs et groupements sportifs auront la possibilité d'inscrire de nouvelles équipes au plus bas niveau pour le mois de janvier avant le 14 décembre 2025.</p>	
ARTICLE 2 – Organisation du championnat	
<p>- championnat aller-retour Du 20 septembre 2025 au 10 mai 2026.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Phase 1 : Du 20 septembre 2025 au 14 décembre 2025. ○ Phase 2 : Du 10 janvier 2026 au 10 mai 2026.
ARTICLE 3 – Saisie des horaires de rencontres	
<p>Avant chaque phase de compétition, les clubs doivent valider les dates et horaires pour chacune de leur équipe avant la date de la 1^e journée de championnat.</p> <p>Pour les 2 premières journées de la phase ALLER de pré-région, les horaires devront être saisis avant le dimanche 07 septembre 2025 23h59.</p> <p>Soit :</p> <p>Fin de saisie des horaires de matchs de la phase aller : dimanche 14 septembre 2025 23h59.</p> <p>Pour les 2 premières journées de la phase RETOUR de pré-région, les horaires devront être saisis avant.</p>	<p>Avant chaque phase de compétition, les clubs doivent valider les dates et horaires pour chacune de leurs équipes avant la date de la 1^e journée de championnat. Soit :</p> <p>Fin de saisie des horaires des rencontres de la phase 1 : dimanche 14 septembre 2025 23h59.</p> <p>Fin de saisie des horaires des rencontres de la phase 2 : dimanche 04 janvier 2026 23h59.</p>

<p>Fin de saisie des horaires des rencontres de la phase retour : lundi 04 janvier 2026 23h59.</p> <p>Nous rappelons que les horaires des rencontres saisis initialement avant demande de dérogation doivent être des jours et horaires officiels prévus par les règlements généraux.</p>	<p>Nous rappelons que les horaires des rencontres saisis initialement avant demande de dérogation doivent être des jours et horaires officiels prévus par les règlements généraux.</p>
<p>ARTICLE 4 –Dates limites pour jouer les rencontres</p>	
<p>Les rencontres devront être jouées au plus tard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la phase aller : avant le lundi 12 janvier 2026. Aucun match de la phase retour du championnat pré-région ne pourra être joué avant cette date (pas de dérogation possible). - Pour la phase retour : Tous les matchs retours doivent être joués à partir du vendredi 16 janvier 2026 et jusqu'au 17 mai 2026. <p>Toutes rencontres non jouées à ces dates seront perdues par pénalité pour chacune des équipes concernées.</p>	<p>Les rencontres devront être jouées au plus tard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la phase 1: avant le lundi 16 décembre 2025. - Pour la phase 2: Tous les matchs retours doivent être joués à au 17 mai 2026.
<p>ARTICLE 5 – Dérogations</p>	
<p>Les championnats pré-région étant soumis à désignation, la demande de report doit être validée par les 2 clubs avant J-14 de la date initiale à laquelle était prévue la rencontre</p>	<p>Le championnat D2 n'étant pas soumis à désignation, une demande de dérogation sera possible jusqu'au lundi 23h59 à (J-7) par le club demandeur. Le club adverse aura jusqu'au jeudi 23h59 pour accepter celle-ci. Toute dérogation hors délai sera soumise à des pénalités financières. En cas de match non joué après une ou plusieurs dérogations sans résultat, la commission sportive statuera.</p>
<p>ARTICLE 6 – Plusieurs équipes engagées</p>	
<p>A partir de la saison 2025-2026 il ne sera plus autorisé à un club ou un groupement sportif d'avoir deux équipes au niveau pré-régional.</p> <p>Un groupement sportif évoluant en pré-région ne peut avoir qu'une seule équipe à ce niveau</p> <p><i>Le règlement fédéral impose « un club membre d'une CTC peut engager une inter-équipe en championnat de France ou qualificatif, si aucun des autres clubs membres de la CTC n'engage d'équipe dans la même division. Le cas échéant ces équipes devront obligatoirement être engagées en nom propre ».</i></p>	

ARTICLE 7 – Listes de joueurs brûlés

Un club ou un groupement sportif ayant engagé 2 équipes ou plus, doit fournir une liste de « joueurs brûlés » pour toutes ses équipes, sauf pour celle inscrite numériquement la plus basse. Le nombre de joueurs devant figurer sur la liste est de 5. Cette liste devra être retournée au comité J-5 avant la première rencontre (se référer à l'article 2 des pénalités financières pour les retours après cette date). Cette liste pourra être modifiée à l'issue de la 1^e phase, et ce, J-5 avant la première rencontre de la deuxième phase à l'initiative des clubs.

~~Cette liste devra être retournée au comité pour le 10 septembre 2024 au plus tard (se référer à l'article 2 des pénalités financières pour les retours après cette date). Cette liste pourra être modifiée à l'issue de la 1^e phase, et ce, avant le 2 janvier 2025 par initiative des clubs.~~

ARTICLE 8 - Règles de participation spécifiques aux inter-équipes (CTC hors entente)

Pour les équipes évoluant en championnat départemental qualificatif au championnat régional, la majorité des joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents lors de la rencontre doit être licenciée au sein du club porteur.

S'ajuster sur la ligue

ARTICLE 9 - Horaires des rencontres seniors

Le groupement sportif recevant fixe l'horaire des rencontres seniors en respectant l'ordre de priorité et les horaires ci-dessous :

	Samedi soir	Dimanche Matin	Dimanche après-midi
1 rencontre	20 h 00 ou 20 h 30	11 h 00	13 h 15 ou 15 h 30
2 rencontres	19 h 30 - 21 h 30	9 h 00 - 11 h 00	13 h 15 - 15 h 30 ou 14 h 00 - 16 h 00
3 rencontres	-	-	10h30 - 13h15 - 15h30 ou 13h15 - 15h30 - 17h30

Priorité des rencontres :

Les rencontres soumises à désignation, devront être positionnées sur les horaires indiqués en gras

Pour tout autre horaire, cela passera par une demande de dérogation, y compris le vendredi.

ARTICLE 10 – Forfait général

~~Une équipe ayant perdu trois rencontres par forfait dans cette compétition est déclarée automatiquement forfait général.~~

Une équipe ayant perdu trois rencontres, que ce soit par forfait ou par pénalité, sera automatiquement déclarée forfait général

ARTICLE 11 – Approbation du comité directeur

Le présent règlement a été adopté par le Comité Directeur le 22 mai 2025.